

Fil d'actualités COVID – n°2 (22 avril 2020)

Covid-19 et suivi numérique

Le Comité national pilote d'éthique du numérique livre ses réflexions et ses points d'alerte concernant notamment les **questions éthiques soulevées par la mise en place d'un suivi numérique en période de pandémie**. Il rappelle que toute mesure prise doit être guidée par le respect des principes de protection de la vie privée et des données personnelles. Ce document de 15 pages expose les dilemmes posés si des mesures de suivi numérique devaient être autorisées. Il insiste sur la nécessité de définir des garde-fous solides et des limites à ne pas franchir.

Afin d'éviter toutes dérives, le Comité recommande :

- en cas de mesures volontaires de suivi numérique, de garantir le consentement libre et éclairé des personnes concernées ;
- de définir et d'annoncer une durée légale strictement limitée et de garantir les conditions de sa réversibilité ;
- de ne pas recourir à la prolongation automatique des autorisations de suivi ;
- de prévoir la désactivation automatique des mesures de suivi individuel après l'expiration du délai légal ainsi que les moyens d'en rendre compte publiquement ;
- d'évaluer la nécessité et proportionnalité des mesures à des intervalles réguliers ;
- de définir les critères d'efficience des mesures et de les évaluer de manière régulière ;
- de mettre en œuvre les moyens spécifiques et adaptés pour garantir leur sécurité et prévenir tout mésusage ;
- de permettre aux personnes de signaler une erreur, de recevoir une réponse à leur requête et d'initier un recours en cas de préjudice subi ;
- en cas d'adhésion volontaire, de permettre aux personnes de revenir sur leur engagement et de permettre l'effacement des données collectées ;
- d'imposer une certification des applications spécifiques de suivi par les autorités publiques.

Auditionnée par la commission des lois de l'Assemblée nationale, le 8 avril, la Présidente de la CNIL a affirmé que si un suivi individualisé des personnes était mis en œuvre, il faudrait qu'il soit basé sur le volontariat, avec un consentement réellement libre et éclairé. Elle a par ailleurs ajouté que le fait de refuser l'application n'aurait aucune conséquence préjudiciable. En revanche, alerte la CNIL, si un dispositif de suivi des personnes était mis en place de manière obligatoire, une disposition législative serait nécessaire.

<https://www.ccne-ethique.fr/fr/publications/comite-national-pilote-dethique-du-numerique-bulletin-de-veille-ndeg1>

Confinement dans les EHPAD et garde-fous préconisés par le CCNE

Saisi par le Gouvernement, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rendu un avis sur le renforcement des mesures de protection prises dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les unités de soins de longue durée (USLD).

Question du Ministre chargé de la santé: « au regard de ses avantages sur le plan de la santé publique mais aussi des conditions à mettre en œuvre pour garantir le respect du confinement par les résidents, y compris les résidents atteints de troubles cognitifs, une décision nationale de confinement préventif de l'ensemble des résidents paraît-elle justifiée ? Si oui, quels garde-fous devraient être prévus par le

Gouvernement ? »

L'avis se fonde sur les principes ainsi rappelés mais, plus particulièrement encore, sur « *le respect de la dignité humaine, qui inclut aussi le droit au maintien d'un lien social pour les personnes dépendantes* ». Le CCNE considère que « *La crise sanitaire actuelle...exacerbe les difficultés auxquelles les professionnels de santé doivent faire face dans l'urgence* ».

« *La préservation d'un espace de circulation physique, même limité, ...semble impératif... afin d'éviter que le confinement... ne devienne pour ceux qui n'ont plus la liberté de choisir leur cadre et leur mode de vie, une mesure de coercition* ».

Concernant les relations avec les familles, le Comité demande « *le déploiement rapide de moyens humains nécessaires pour remplacer les professionnels arrêtés pour maladie... (mais aussi) des moyens humains nouveaux en compétences, pour faciliter des médiations* » avec les familles. Par ailleurs, il encourage l'initiative des familles « *qui souhaitent que le résident puisse au moins temporairement les rejoindre à leur domicile* » et préconise « *un accueil (au sein des EHPAD)... régulé et sécurisé..., en particulier pour les résident(e)s en fin de vie* ».

https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/ccne-reponse_a_la_saisine_du_26.03.20_reforcement_des_mesures_de_protection_en_ehpad_et_usld_0.pdf

Covid-19 et vaccination des nourrissons

S'appuyant notamment sur les préconisations de l'Organisation mondiale de la Santé en matière de vaccination pendant la pandémie, la Haute Autorité de santé rappelle, dans un avis du 1^{er} avril 2020, l'importance du maintien de l'ensemble des vaccinations obligatoires des nourrissons dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement décidées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré par [la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020](#).

Elle estime en revanche que les autres vaccinations recommandées en population générale au-delà de l'âge de 2 ans peuvent être différées jusqu'à la levée des mesures de confinement, à l'exception des situations de cas de maladies contagieuses.

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-04/avis_n_2020.0025_ac_seesp_du_1er_avril_2020_du_college_de_la_has_relatif_au_maintien_de_la_vaccination_des_nourrissons_dans_.pdf

Hôpitaux et médecins libéraux en Paca s'unissent pour sensibiliser au retour aux soins

Face à un renoncement aux soins de plus en plus préoccupant, l'union régionale des professions de santé (URPS) médecins libéraux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Paca) et l'Assistance publique-hôpitaux de Marseille (AP-HM, Bouches-du-Rhône) s'associent pour le lancement d'une campagne de sensibilisation auprès des habitants. *Via* des affiches dans les rues de Marseille, ils les incitent à faire de leur santé "*une priorité absolue*".

Position du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) sur le Décret n° 2020-384 du 1er avril 2020

Suite à la publication au Journal Officiel du décret n°2020-384 du 1er avril 2020 au sujet notamment des dispositions funéraires, le CCNE a reçu de nombreuses interpellations et messages convergents

exprimant une forte incompréhension de la part des professionnels de santé. C'est pour cela que le CCNE a souhaité exprimer sa position sur le sujet.

https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/fichier_communiquees_presse/position_ccne_-_decret_2020-384_1er_avril_2020_-_17.04.20.pdf

L'Union européenne lance sa plateforme de données pour renforcer la recherche sur le virus

Pour renforcer les échanges entre les chercheurs de tous les pays, elle a annoncé le lancement d'une plateforme de partage de données Covid-19 qui « *aidera les scientifiques à accéder aux données et à partager avec les autres par-delà les frontières, les disciplines et les systèmes de santé* ».

<https://www.covid19dataportal.org>

En parallèle, HSRM, une plateforme pour comparer les politiques de gestion de l'épidémie

À l'initiative conjointe de la Commission européenne, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé, une nouvelle plateforme en ligne a vu le jour début avril. Intitulée Covid-19 Health System Response Monitor (HSRM), elle permet de comparer les politiques de gestion de l'épidémie et ses conséquences dans les différents pays d'Europe, aux États-Unis et au Canada. Elle recense par exemple les mesures mises en place pour ralentir la transmission du virus ou pour prendre en charge les patients infectés, la gouvernance de la crise et les mesures économiques.

Décret n° 2020-449 du 20 avril 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté, JO du 21 avril 2020

Ce décret autorise par dérogation la mise à disposition sur le marché et l'utilisation temporaires de certains produits hydroalcooliques utilisés en tant que biocides désinfectants pour l'hygiène humaine.